

## Réunion du Conseil Municipal de Lipsheim du 16 décembre 2014

<b>Nombre de Membres dont le conseil doit être composé</b>	<b>:</b>	<b>19</b>	
<b>Nombre de Conseillers en exercice</b>	<b>:</b>	<b>19</b>	
<b>Nombre de Conseillers présents</b>	<b>:</b>	<b>15</b>	<b>+ 3 procurations</b>

L'an deux mil quatorze, le 16 décembre à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Lipsheim, proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations des 23 mars 2014, se sont réunis en séance, sous la présidence de leur Maire René SCHAAL, dans la salle de la Mairie sur convocation adressée par la Mairie conformément aux articles L 2121 - 10 et 11 du Code Général des Collectivités, le 9 décembre 2014.

### Ordre du jour

- 1. Subvention AFL - Centre aéré**
- 2. Tarification 2015**
- 3. Régie photocopies - Annulation**

Présents : R. SCHAAL - I. REHM - JP RAYNAUD – F. FISCHER – C OTT– E. FINCK – S. LOBSTEIN – S. ZIMMERMANN - G. KAERLE - G MULLER - P. IRISSARRY - E. KELLER - JC BUFFENOIR - D. HIPPE - G. SUPPER

Abs. excusés : A. CUTONE proc à S LOBSTEIN - JC. SOULE proc à JP RAYNAUD - C. CATALI proc à S ZIMMERMANN

Abs. : L BAHY

Les Conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice ont procédé conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

JC BUFFENOIR ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il/elle a acceptées. En outre, il a été décidé d'adjoindre à ce secrétaire, en qualité d'auxiliaire pris en dehors du conseil, le Directeur Général des Services Vincent EHRHARDT, qui assistera à la séance, mais sans participer à la délibération.

## 1. Subvention AFL - Centre aéré

Cette année encore, l'Association Familiale de Lipsheim a organisé le centre aéré à l'Espace Culturel et Sportif, pendant le mois de juillet. Il est une vraie entité éducative habilitée par Jeunesse et Sports et soumis à une réglementation spécifique qui accueille des mineurs à l'occasion des vacances scolaires. L'encadrement doit répondre à des critères définis par l'administration.

Le centre aéré a pleinement joué son rôle pédagogique et éducatif mais aussi ludique où le jeu est considéré comme facteur de développement.

De nombreuses activités et jeux diversifiés sont proposés aux enfants :

- des activités de loisirs et de détente,
- des jeux divers tels que les jeux sportifs, spectacles,
- des ateliers plus calmes : lecture, jeux de société,
- des travaux manuels et plastiques : dessin, peinture, collage, ...,
- des grands jeux dans la nature,
- des sorties à la piscine et autres lieux engendrant des frais de déplacement.

L'AFL présente un état du nombre d'enfants par tranche d'âge et par activité

- moins de 6 ans 171 jours
- plus de 6 ans 774 jours
- activités à la carte 82 jours

• **SOIT 1027 JOURS**

### **Le conseil municipal,**

Ouï le rapport de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré

**Décide** de retenir le principe d'une subvention par rapport au nombre d'enfants par jour.

Exemple :

- connaître la capacité maximale autorisée par l'Administration
- déterminer le nombre d'enfants de Lipsheim par semaine

**Accorde** un montant de **2,50 €** par enfant de Lipsheim / par jour

1027 jours x 2.50 € = Soit au total 2567.50 €

A imputer au compte 6574

Par En application de l'art. L 2131-11 du CGCT, Mme Isabelle REHM concernée par le dossier quitte la séance et s'abstient

17 voix pour  
0 voix contre  
0 abstention

## 2. Tarification 2015

### **Le conseil municipal,**

Ouï le rapport de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré

**Fixe** pour l'année 2015 les tarifs applicables à compter du 01 janvier 2015.

**Cimetière**

Concession Tombe 15 ans	111€
Concession Tombe 30 ans	213€
Concession Tombe 50 ans	426€
Concession Tombe à urne 15 ans	90€
Concession Tombe à urne 30 ans	174€
Concession Tombe à urne 50 ans	342€
Concession case columbariums 15 ans	804€
Concession case columbariums 30 ans	1614€
Plantations du souvenir	96€

**La Grange***Forfait Location y compris charges annuelles*

AFL	350€
Vogesia	620€
Multisport	260€
Train Miniatures – Modélisme	55€

**Espace Culturel et Sportif**

A) Selon convention d'utilisation – réactualisation tarifs

Multisports	2300€
Olympic Club Lipsheim	160€
Ellipse	160€
APAL	200€
Siel Bleu	160€
Donneurs de Sang	Gratuité accordée pour les manifestations de don du sang

B) Selon convention temporaire d'occupation – réactualisation tarifs

Le principe des 3 groupes subsiste et les tarifs sont réactualisés- voir tableau ci- annexé. Les principes généraux sont détaillés ci-après :

- Groupe 1 : Association de Lipsheim participant à l'animation du Village
  - 1 gratuité annuelle par association, l'association ne prenant en compte que les charges pour cette unique location événementielle.
  - En cas de location supplémentaire, paiement en un seul versement au moment de la signature de la convention
  - Pas de caution ou retenue
  - Toute dégradation sera à prendre en charge selon tarif annexé ou selon devis/facture de réparation d'un professionnel
  - Le nettoyage peut être réalisé par les locataires sinon application du tarif selon tableau en supplément.
  - le locataire doit respecter les clauses concernant les charges et obligations détaillées dans la convention temporaire de location.
- Groupe 2 : Citoyens, entreprises et copropriétés de Lipsheim
  - Versement de 1/3 de la location au moment de la signature du contrat
    - Le versement des 1/3, en cas d'annulation, ne sera plus remboursé à moins de 1 mois de la date réservée
    - La location est due en totalité, en cas d'annulation à moins de 96h de la date réservée.
  - Versement des 2/3 de la location au moment de la prise en compte des clés
  - Versement d'une retenue de 1/3 de la location (hors charges) au moment de la prise en compte des clés et restitution au moment de la remise de clés si pas de problème.
  - Toute dégradation sera à prendre en charge selon tarif annexé ou selon devis/facture de réparation d'un professionnel
  - Le nettoyage peut être réalisé par les locataires sinon application du tarif selon tableau en supplément.

- Le tri est à assurer par le locataire selon les instructions données par le responsable de la salle
  - le locataire doit respecter les clauses concernant les charges et obligations détaillées dans la convention temporaire de location
- 
- Groupe 3 : Personnes ou organismes extérieurs de Lipsheim  
*En complément des points détaillés figurant au groupe 2*
    - Pour les personnes extérieures, toute manifestation doit être terminée à 23 heures (exceptions faites pour le 14 juillet et 31 décembre)

**Classe de découverte (de l'école maternelle au collège)**

Le principe selon délibération du CM du 26.10.2001 et 19.03.2007

8.20€ par jour, par enfant

Par

18 voix pour  
0 voix contre  
0 abstention

### **3. Régie photocopies - Annulation**

Monsieur le maire rappelle que par délibération du conseil municipal du 20 novembre 1995, une régie de recettes pour l'exécution des photocopies à la mairie et à la bibliothèque a été instaurée.

Différents arrêté du maire ont nommé les régisseurs de recettes.

Depuis quelques temps il s'avère que peu de personnes viennent faire des photocopies en mairie. Les écritures sont fastidieuses et la tenue de la régie oblige le régisseur à se déplacer à la trésorerie.

Le Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités territoriales en ses articles R-1617-1 à 18

Ouï le rapport de Monsieur le Maire

Après en avoir délibéré

**Emet un avis favorable pour** la suppression de la régie de recette pour l'encaissement et l'exécution des photocopies

La suppression de la régie de recette prend effet dès le 16 décembre 2014

**Autorise** le Maire ou son représentant à tout acte et document concourant à la bonne exécution de la présente délibération.

Par

18 voix pour  
0 voix contre  
0 abstention